

Dérèglement climatique et coronavirus, d'une urgence à l'autre

Vincent Lefebve

En raison de la propagation du Covid-19 nouvellement apparu, un état d'urgence sanitaire a été déclaré dans plusieurs pays. En Belgique, les décisions les plus notables ont été prises le 12 mars 2020 au terme d'une réunion du Conseil national de sécurité. Et, trois jours plus tard, la décision a été prise par 10 partis politiques d'accorder les pouvoirs spéciaux au gouvernement fédéral pour parer aux effets de cette maladie. Dans la presse, à peu de choses près, il n'est plus question que de ce virus, de ses effets – non seulement sanitaires, mais aussi sociaux, économiques et politiques – et des moyens qui peuvent être mobilisés afin de lutter contre lui. La place que cette thématique occupe dans l'espace médiatique a relégué au second plan d'autres éléments importants de l'actualité politique récente, comme la reprise des manifestations pour le climat. Pourtant, si l'urgence sanitaire à laquelle est confrontée aujourd'hui la communauté internationale est bien réelle et très préoccupante, l'urgence climatique, qui avait été décrétée l'an dernier par de nombreux acteurs institutionnels ou issus de la société civile, l'est également toujours. Ces deux types d'urgences, sanitaire et climatique, ne doivent en fait pas être opposés, mais plutôt replacés dans les contextes politique et temporel spécifiques auxquels ils appartiennent.

Le vendredi 6 mars 2020, des associations et des citoyens défilent dans les rues de Bruxelles pour revendiquer des politiques climatiques plus ambitieuses. Cette action s'inscrit dans un contexte plus large. Après en avoir dessiné les grandes lignes en décembre dernier, la Commission européenne a en effet lancé début mars des travaux qui doivent concrétiser son « pacte vert pour l'Europe »¹, un projet législatif ambitieux qui vise à lutter contre les multiples crises environnementales qui se posent aujourd'hui à l'échelle non seulement du continent, mais aussi du globe.

Élargissons la perspective et remontons dans le temps. Une séquence politique quelque peu étrange apparaît alors. Il y a un an, en Belgique, la revendication climatique occupait une place centrale dans la campagne ayant précédé les élections européennes, fédérales, régionales et communautaires du 26 mai 2019. De février à mai, les mots « dérèglements climatiques », « Accord de Paris » et « loi climat » étaient sur toutes les lèvres. Toutefois, cette place de choix dans les débats n'a pas débouché sur la « vague verte » que d'aucuns prédisaient. Certes, tant Écolo que Groen ont progressé², mais pas suffisamment pour

¹ « Le pacte vert pour l'Europe » (European Green Deal), *Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions*, COM(2019) 640 final, 11 décembre 2019.

² Écolo et Groen ont chacun remporté 6,1 % des votes valablement exprimés pour l'élection de la Chambre des représentants, ce qui représente une progression de + 2,8 % des voix pour le premier et de + 0,8 %

peser de manière déterminante dans le rapport de force politique, en tout cas au niveau fédéral ou en Flandre. L'enjeu climatique s'est certes invité dans les négociations qui ont conduit à la formation des gouvernements régionaux et communautaires et il a marqué de son empreinte certains accords de gouvernement. Il s'est toutefois avéré absent des discussions menées en vue de la formation d'un gouvernement fédéral. Et cet enjeu est également absent de l'accord dégagé le 15 mars 2020 entre 10 partis³ par les présidents de la Chambre des représentants et du Sénat, Patrick Dewael (Open VLD) et Sabine Laruelle (MR), qui avaient été chargés par le Roi, le 16 février, d'une mission dans la perspective de la formation d'un gouvernement fédéral de plein exercice.

Pour une partie du public, la reprise des manifestations pour le climat a donc dû représenter une surprise ou, à tout le moins, la réminiscence d'une configuration politique désormais ancienne. Les enjeux qui déterminent l'actuel processus de soutien élargi au gouvernement fédéral Wilmès (MR/CD&V/Open VLD) sont en effet essentiellement sanitaires et économiques dès lors que la crise du coronavirus semble destinée à s'installer dans le temps et susceptible de déstabiliser l'économie belge, européenne et mondiale. La protection de l'environnement et l'urgence climatique sont quant à elles passées aux abonnés absents. Une urgence en serait-elle venue à remplacer l'autre ?

La croissance économique comme seul horizon ?

Les impératifs budgétaires ne peuvent être ignorés. L'épidémie de coronavirus – requalifiée en « pandémie » le 11 mars 2020 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) – s'avère d'une dangerosité bien plus grande que ce que l'on a pu un temps espérer et, sans même parler des décès qu'elle a déjà causés dans de nombreux pays, dont la Belgique, son impact sur l'économie constitue désormais un fait avéré et particulièrement inquiétant. Les places boursières sont en berne. Même le prix du pétrole a été affecté par cette situation : pour faire face à la baisse de la demande de pétrole au niveau mondial engendrée par le Covid-19, une solution aurait été, pour les principaux États producteurs réunis au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), de s'entendre sur une baisse corrélative de l'offre afin de stabiliser les prix. Toutefois, la Russie – qui n'est pas membre de l'OPEP bien qu'elle produise des hydrocarbures – et l'Arabie saoudite ont choisi la voie de la confrontation, faisant plonger le prix du baril de pétrole à son niveau le plus bas depuis 1991. Par ailleurs, d'autres effets de déstabilisation, dus en partie à la propagation du virus et aux mesures drastiques d'isolement social et de confinement qu'elle rend nécessaires, se profilent et font redouter une crise financière et économique peut-être plus aiguë encore que celle qui a éclaté en 2008.

Considérée dans une perspective économique, la situation est donc loin d'être encourageante. Elle pourrait même s'avérer critique. Et pourtant, certains commentateurs n'ont pas hésité à voir dans la chute des prix du pétrole une éventuelle « bonne nouvelle » pour les consommateurs⁴. On sait pourtant que la dépendance aux énergies fossiles

pour le second. Sur le plan régional, ces scores des partis écologistes représentent 9,8 % en Flandre, 14,9 % en Wallonie et 21,6 % en Région bruxelloise.

³ La N-VA, le PS, le MR, le CD&V, l'Open VLD, Écolo, le SP.A, Groen, le CDH et Défi. Ni le Vlaams Belang ni le PTB n'ont été associés aux discussions. Toutefois, la N-VA a décidé le 16 mars de ne pas accorder sa confiance au nouveau gouvernement fédéral, identique au gouvernement Wilmès en affaires courantes, mais uniquement de lui attribuer des pouvoirs spéciaux.

⁴ *La Libre Belgique*, 9 mars 2020.

constitue l'un des problèmes majeurs auxquels nos sociétés sont confrontées dans le cadre de la lutte contre les dérèglements climatiques. Cela met en lumière le caractère quelque peu schizophrénique de notre position actuelle : la croissance, pourvoyeuse d'emploi et source de puissance économique, semble notre seul horizon. Mais davantage de croissance signifie également, à terme, de graves périls environnementaux qui seront accompagnés de graves périls sanitaires, sociaux et politiques, dont l'humanité pourrait ne pas se relever ou qui pourraient, à tout le moins, déboucher sur des conflits majeurs.

Sur le plan politique, depuis les élections de mai 2019, on parle beaucoup du budget, un déficit de 12 à 14 milliards d'euros ayant été évoqué pour cette année. On a un peu parlé d'institutionnel, bien que les revendications mises en avant soient finalement assez en retrait, si on les compare notamment à celles qui ont rythmé la crise qui a précédé la mise en place du gouvernement fédéral Di Rupo (PS/CD&V/MR/SP.A/Open VLD/CDH) en décembre 2011. Et, sous la pression des événements, on parle désormais surtout de coronavirus. Car même si la gestion d'un tel enjeu sanitaire par nature imprévisible entre dans le spectre des affaires courantes qu'était jusqu'ici chargé d'expédier l'exécutif dirigé par Sophie Wilmès (MR), il a été décidé de soutenir un gouvernement de plein exercice et qui plus est doté de pouvoirs spéciaux en ces circonstances incertaines et anxiogènes pour la population.

D'autant que la répartition des compétences dans le domaine de la santé s'avère particulièrement éclatée dans notre pays – ce qui est d'ailleurs aussi le cas en matière climatique. La presse en était encore, il y a quelques jours, à énumérer le nombre exact de ministres de la Santé dans notre pays, en tentant également de clarifier les frontières qui s'établissent entre leurs compétences respectives⁵.

En fin de compte, les dérèglements climatiques, qui constituent l'un des défis politiques majeurs de notre temps⁶, sont actuellement noyés parmi d'autres enjeux qui masquent cette question, la recouvrent, la rendent quasiment imperceptible dans l'espace public.

D'une loi climat à l'autre

Les choses semblaient pourtant bien différentes au début de l'année 2019. En raison de leur ampleur, plusieurs manifestations pour le climat avaient alors impressionné l'ensemble des observateurs, particulièrement en Belgique. Les jeunes faisaient quant à eux preuve de ténacité en continuant leur grève pour le climat, soutenus dans certains cas par des adultes convaincus du caractère juste et nécessaire de leur combat. Des académiques ont pris le relais en proposant une loi « clé sur porte » destinée notamment à soigner la mal-gouvernance qui affecte les politiques climatiques en Belgique fédérale⁷.

Si l'adoption de la loi climat n'est pas intervenue (ce qui aurait nécessité de réunir une majorité qualifiée à la Chambre et au Sénat), la campagne électorale a été marquée par

⁵ Neuf ministres de la Santé ont ainsi été répertoriés par le journal *Le Soir* du 4 mars 2020, en incluant tous les aspects touchant de près ou de loin à cette matière.

⁶ Une telle question est authentiquement politique en tant qu'elle implique une action concertée entre les États, mais aussi entre les citoyens, susceptible de redéfinir les normes qui encadrent l'existence sociale et collective.

⁷ Chambre des représentants, *Proposition de loi spéciale portant coordination de la politique de l'autorité fédérale, des Communautés et des Régions à l'égard du changement climatique et fixant ses objectifs globaux à long terme*, 6 février 2019, déposée, d'une part, par des députés issus d'Écolo-Groen, du PS, du CDH, du SP.A, du MR et de Défi (n° 54 3517/001) et, d'autre part, par des députés PTB-GO! (n° 54 3520/001).

la thématique des dérèglements climatiques, et plus généralement par celle des nombreux périls qui pèsent sur notre planète actuellement et la menaceront dans le futur. Depuis lors, les enjeux environnementaux et climatiques se sont faits plus discrets, même s'ils ont, comme cela a été noté plus haut, imprégné les négociations menées en vue de la formation de certains gouvernements régionaux ou de Communauté⁸.

À l'échelon fédéral, ces enjeux paraissent absents. Certes, le processus de formation gouvernementale y est particulièrement complexe, il prend du temps et la perspective de nouvelles élections a été à plusieurs reprises évoquée par divers acteurs politiques. Si le climat s'est tout de même invité dans l'actualité belge, ce n'est pas tant à l'initiative des partis politiques eux-mêmes qu'en raison de l'agenda international et européen. D'une part, une *Conference of the Parties* sur les changements climatiques, la COP 25, a été organisée à Madrid du 2 au 14 décembre 2019. Si elle n'a pas conduit à des avancées remarquables, elle a permis de mettre à nouveau en lumière ce dossier particulièrement important. D'autre part, au niveau de l'Union européenne, la nouvelle Commission dirigée par Ursula von der Leyen a annoncé, peu de temps après sa mise en place, l'élaboration d'un « pacte vert pour l'Europe » (European Green Deal).

Pour concrétiser une telle annonce, la Commission européenne a notamment déposé le 4 mars 2020 un projet de « loi climat » (comme elle la nomme de manière quelque peu impropre, puisqu'il s'agit d'un règlement⁹) destinée à intensifier la lutte contre les dérèglements climatiques et visant, en particulier, à dessiner un cadre normatif devant permettre à l'Union européenne de parvenir à la neutralité carbone en 2050. Cette initiative législative a suscité des réactions contrastées du côté de la société civile. Si les militants écologistes se sont montrés, dans leur majorité, sceptiques, certains observateurs ont en revanche salué le caractère globalement ambitieux de la feuille de route établie par la Commission, à l'initiative de sa nouvelle présidente¹⁰.

L'urgence, une notion relative

Alors que le climat était au cœur des mobilisations et du débat politique voici seulement un an, l'opinion publique belge ne semble pas particulièrement réceptive à ce retour timide de la question climatique dans l'espace public. Cela a été noté : de façon compréhensible et légitime, le coronavirus mobilise actuellement l'attention du public et des acteurs politiques. Tout se passe comme si une urgence, sanitaire, éclipsait l'autre, climatique.

À bien y réfléchir, l'emploi du mot « urgence » est peut-être en cause ici, à tout le moins dans une certaine mesure. Son usage avait été revendiqué par les militants écologistes qui reprochaient à la formule habituelle de « changement climatique » son caractère neutre et donc euphémisant, alors que de très nombreux rapports indiquent qu'il y a péril en la demeure. Ces deux types d'« urgences » ne s'inscrivent en réalité pas dans la même

⁸ En particulier lorsqu'un parti écologiste est aux affaires, ce qui est le cas en Région wallonne, en Région de Bruxelles-Capitale et en Communauté française. Ce sont d'ailleurs deux ministres Écolo qui ont hérité du portefeuille dans lequel la politique climatique est rangée : d'un côté, Philippe Henry est ministre du Climat, des Infrastructures, de l'Énergie et de la Mobilité au sein de l'exécutif wallon ; de l'autre, Alain Maron est ministre de l'Environnement et du Climat, de l'Économie, de la Propreté et de l'Énergie au sein du gouvernement bruxellois.

⁹ Commission européenne, *Proposition de règlement 2020/0036 (COD) du Parlement européen et du Conseil établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et modifiant le règlement (UE) 2018/1999 (loi européenne pour le climat)*, COM(2020) 80 final, 4 mars 2020.

¹⁰ *Le Soir*, 4 mars 2020.

temporalité, ce qui est peut-être de nature à créer ou en tout cas à accentuer une certaine confusion. D'une part, le coronavirus implique de réagir immédiatement pour tenter, autant que faire se peut, de gérer les conséquences directes liées à sa propagation. L'urgence climatique est tout aussi impérieuse, mais elle se déploie sur une échelle de temps beaucoup plus longue : les échéances sont ici 2025, 2030, 2050, 2100... En quelque sorte, il s'agit d'un côté d'un sprint, de l'autre d'un marathon.

Cette espèce de concurrence implicite entre ces deux dossiers dans notre espace médiatique résulte bien entendu de paramètres conjoncturels. D'une part, le Covid-19 frappe nos imaginaires en raison de sa nouveauté, de ses conséquences encore largement imprévisibles et de l'absence de vaccin ou de traitement clairement identifié à ce jour. Il s'agit d'un danger, d'un péril inconnu, mais qui rejoindra peut-être dans quelques mois la cohorte des « risques » auxquels nos sociétés complexes sont soumises (maladies, accidents, attentats terroristes...), risques que nous ne pouvons pas supprimer, mais avec lesquels nous avons appris à composer ¹¹.

D'autre part, s'agissant des dérèglements climatiques actuellement à l'œuvre (et contre lesquels, jusqu'à nouvel ordre, aucun vaccin ne pourra nous prémunir), certains éléments circonstanciels ne manquent pas de jouer également. L'hiver qui s'achève a été particulièrement chaud ¹², pluvieux et venteux, sans doute – même s'il n'est pas possible d'en apporter à ce stade la preuve irréfutable – en raison des bouleversements climatiques qui se posent à l'échelle globale. De tels phénomènes ne semblent pas particulièrement alerter la population. Il en irait probablement autrement dans l'hypothèse de canicules importantes qui viendraient frapper le continent européen et la Belgique dès les mois de mai ou juin 2020, comme cela a été le cas certaines années précédentes. Faut-il rappeler que de telles vagues de chaleur tuent elles aussi ? Et, à l'instar de ce qui est de mise dans le cas du coronavirus, ce sont les personnes les plus fragiles et vulnérables, en particulier les personnes âgées, qui sont les premières touchées ¹³.

Par ailleurs, l'année 2020 a débuté par le spectacle effrayant des grands incendies qui ont ravagé l'Australie, catastrophe vraisemblablement amplifiée par le réchauffement climatique. On ne peut donc pas dire que la population ne soit pas consciente des enjeux. Une récente étude d'opinion réalisée auprès des francophones à la demande de la mutualité Solidarité indique d'ailleurs que le climatoscepticisme constitue désormais un phénomène relativement marginal : 8 personnes sur 10 pensent que le réchauffement climatique résulte des activités humaines. Quelque 85 % des personnes interrogées estiment que des événements climatiques extrêmes vont se multiplier et s'intensifier à l'avenir. Et 73 % des personnes sondées sont conscientes que la réalisation des risques environnementaux ira de pair avec un accroissement des inégalités sociales.

En Flandre, la situation apparaît différente. Au nom d'un certain pragmatisme, une partie non négligeable de la classe politique et de la population ne semble pas désireuse de faire de la question écologique un enjeu politique majeur. On sait pourtant que la Flandre ne sera pas épargnée, loin de là, par les conséquences du réchauffement climatique durant les prochaines années et décennies puisque cette région figure parmi les plus

¹¹ B. HENNE, « Coronavirus : sommes-nous tous devenus fous ? », 3 mars 2020, www.rtb.be.

¹² À Uccle, la température moyenne durant l'hiver météorologique (décembre 2019 à février 2020) a dépassé de 2,7° C les normales saisonnières, ce qui en fait un des hivers les plus doux jamais enregistrés depuis le début des relevés de température, en 1833 (Belga, 1^{er} mars 2020).

¹³ En Belgique, on estime que les vagues de chaleur survenues en 2019 ont tué au moins 716 personnes (*Le Soir*, 3 octobre 2019).

exposées d'Europe aux conséquences de la montée du niveau des mers¹⁴. La prospérité de l'industrie flamande semble toutefois conserver la priorité sur ces questions aux yeux des partis qui dominent au nord du pays¹⁵.

Une mobilisation protéiforme

De tels contrastes et de tels effets de concurrence entre différents registres – budgétaire, économique, écologique ou sanitaire – mettent en lumière l'intérêt de deux stratégies de plus en plus utilisées par les mouvements sociaux. Ceux-ci n'hésitent plus, d'une part, à se jouer des frontières entre États et entre continents et, d'autre part, à articuler différents niveaux d'action afin de faire progresser la cause qu'ils défendent. Aux moyens de lutte classiques que sont la grève, la manifestation ou l'exercice du droit de pétition¹⁶ sont en effet venus s'ajouter des moyens plus inédits, en tout cas sous nos latitudes, comme les actions de désobéissance civile ou encore le recours à la justice. Tandis que le dossier climatique est relativement éclipsé dans le débat public, l'affaire climat se poursuit quant à elle. Cette affaire, portée devant le tribunal de première instance de Bruxelles et qui vise à mettre en cause la responsabilité de l'Autorité fédérale et des trois Régions pour inaction climatique, devrait connaître son épilogue – en tout cas en première instance – à la fin de l'année 2020¹⁷. Toujours sur ce front juridictionnel, mais au-delà de nos frontières, les militants écologistes néerlandais ont obtenu, le 20 décembre 2019, une victoire définitive et éclatante dans l'affaire Urgenda devant la Cour suprême des Pays-Bas¹⁸.

ONG et militants écologistes l'ont manifestement bien compris : la configuration politique est évolutive et il convient de s'y adapter. Il s'agit en effet d'éviter d'atteindre le point de bascule redouté par les scientifiques à partir duquel le système climatique global pourrait s'emballer d'une manière imprévisible et potentiellement incontrôlable.

À l'heure qu'il est, une urgence semble en recouvrir une autre. Toutes deux ont des conséquences humaines et économiques de grande ampleur. L'une comme l'autre suscitent des réactions contrastées, et parfois cacophoniques, sur les plans international, étatique voire local. Face à une menace que le discours scientifique s'emploie à circonscrire, toutes deux rendent nécessaire une réaction politique indiquant une direction à suivre, sans pouvoir toutefois annuler les nombreuses incertitudes et les nombreux conflits de valeurs et d'intérêts qui semblent, plus que jamais, le lot commun de l'humanité.

Pour citer cet article : Vincent LEFEBVE, « Dérèglement climatique et coronavirus, d'une urgence à l'autre », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 17 mars 2020, www.crisp.be.

¹⁴ *La Libre Belgique*, 1^{er} décembre 2019.

¹⁵ Au printemps 2019, la N-VA, le CD&V, l'Open VLD et le Vlaams Belang ont refusé d'apporter leur soutien à la proposition de « loi climat » évoquée plus haut, faisant échouer ce projet porté par la société civile et le monde académique.

¹⁶ Cf. J. FANIEL, C. GOBIN, D. PATERNOTTE, « La Belgique des mouvements sociaux », in J. FANIEL, C. GOBIN, D. PATERNOTTE (dir.), *Se mobiliser en Belgique. Raisons, formes et cadres de la contestation sociale contemporaine*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2020, p. 5-42.

¹⁷ V. LEFEBVE, « Urgence climatique, quel rôle pour les juges et la justice ? », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 21 décembre 2019, www.crisp.be.

¹⁸ N. DE SADELEER, « Pour le Hoge Raad des Pays-Bas, une politique trop frileuse de réduction des émissions de gaz à effet de serre viole la Convention européenne des droits de l'homme », 13 février 2020, www.justice-en-ligne.be.